

N°32/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2022

OBJET : Délibération pour mener des travaux d'urgence dans Chauffayer (RN85)

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 16 juin 2022

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, OLLIVIER Nathalie, MAGNAN Richard, PRAT Denis

EXCUSES : AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à Richard MAGNAN), GIRAUD Sylvie (pouvoirs donnés à Denis PRAT), HELSEN Véronique (pouvoirs donnés à Daniel GALLAND), ROCHAS Alain (pouvoirs donnés à Richard ACHIN),

ABSENT : BARBAN Daniel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut reprendre le regard AEP sur la RN85 en face du Vival. Pour mener ces travaux d'urgence, deux entreprises ont été sollicitées (Eymard TP et l'entreprise Weiler)

- Le devis de l'entreprise WEILER s'élève à 2 850€ HT.
- Le devis de l'entreprise EYMARD TP s'élève à 1 500€ HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre la moins-disante de l'entreprise EYMARD TP qui s'élève à 1 500€ HT pour reprendre le regard AEP sur la RN85
- **DONNE** pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

